

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministre de la transition écologique, de  
la biodiversité, de la forêt, de la mer et  
de la pêche

---

**Direction générale des affaires maritimes,  
de la pêche et de l'aquaculture**

## **Arrêté du 9 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2024 portant nomination des membres des jurys de validation des acquis de l'expérience maritime pont, machine et électrotechnique pour l'année 2025**

NOR : TECM2500867A  
(*Texte non paru au journal officiel*)

**La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de  
la pêche**

Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2024 portant nomination des membres des jurys de validation des acquis de l'expérience maritime pont, machine et électrotechnique pour l'année 2025 ;

Sur proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 17 décembre 2024 est modifié comme suit :

Les professeurs d'un centre formation suivants, rajouter :  
M. Guilhem BATO.

## **Article 2**

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Fait le 9 janvier 2025

Pour la ministre et par délégation :  
Le chef du bureau des examens maritimes

G. GABRIEL